



Espoir sportif

Sportif de haut niveau

Profil : Elève reconnu comme Espoir sportif.ve ou sportif.ve de haut niveau par le Ministre des sports. Une fois le dossier complet, il.elle peut être dispensé.e de certains cours afin de lui permettre de suivre ses entraînements sportifs.

Dispenses possibles :

- **1er degré :** cours d'éducation physique + les heures d'activités complémentaires
- **GT- TT :** une ou plusieurs options de base (simples ou groupées) ; cours d'éducation physique en FOCO
- **TQ :** uniquement éducation physique 2h

Documents à fournir

- L'attestation du Ministre octroyant le statut d'Espoir sportif
- Une demande écrite des parents mentionnant les cours à dispenser ; si l'élève ne souhaite pas demander de dispense, il.elle remet un courrier indiquant qu'aucune dispense n'est demandée
- Les formulaires annexes à compléter chez Mr Martiat

Personne de contact :

Monsieur Martiat (directeur) – Bureau B 1.31